



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Agriculture

Question écrite n° 29513

Texte de la question

Reponse. - Le Gouvernement est attaché à ce que le remboursement forfaitaire et les restitutions des crédits de taxe sur la valeur ajoutée soient accordés aux agriculteurs dans les meilleurs délais possibles. Des consignes précises et renouvelées ont été données en ce sens aux services et les formalités incombant aux intéressés simplifiées à plusieurs reprises. Par ailleurs, la suppression de la règle du crédit de référence par la loi de finances pour 1988 devrait alléger l'instruction des demandes et réduire ainsi sensiblement les délais de remboursements. De plus, la généralisation, le 1er avril 1988, d'une nouvelle procédure d'instruction d'une part, et, d'autre part, la mise en place du virement automatique à un compte bancaire ou postal du montant du remboursement forfaitaire permettront aux agriculteurs d'obtenir plus rapidement le remboursement des sommes qui leur sont dues.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est attaché à ce que le remboursement forfaitaire et les restitutions des crédits de taxe sur la valeur ajoutée soient accordés aux agriculteurs dans les meilleurs délais possibles. Des consignes précises et renouvelées ont été données en ce sens aux services et les formalités incombant aux intéressés simplifiées à plusieurs reprises. Par ailleurs, la suppression de la règle du crédit de référence par la loi de finances pour 1988 devrait alléger l'instruction des demandes et réduire ainsi sensiblement les délais de remboursements. De plus, la généralisation, le 1er avril 1988, d'une nouvelle procédure d'instruction d'une part, et, d'autre part, la mise en place du virement automatique à un compte bancaire ou postal du montant du remboursement forfaitaire permettront aux agriculteurs d'obtenir plus rapidement le remboursement des sommes qui leur sont dues.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29513

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1987, page 4604

Réponse publiée le : 4 avril 1988, page 1422